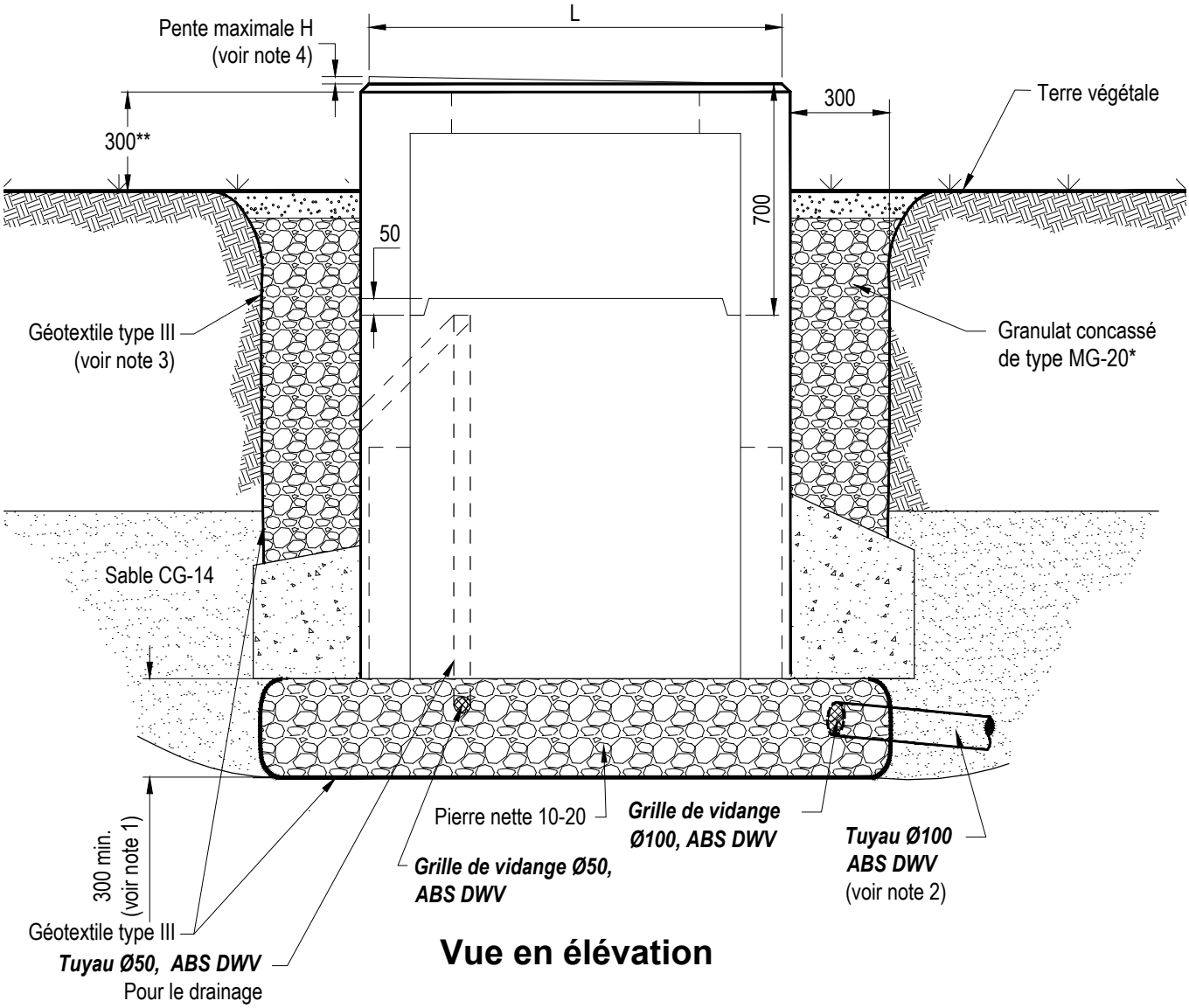

Vue en élévation

* Le granulat concassé peut être remplacé par le remblai sans retrait sur accord des municipalités et organismes concernés.
** Une tolérance de ± 50 mm pour la hauteur hors-sol du socle après installation est admissible.
1 - En présence de roc, minimum de 150 mm. La membrane géotextile est nécessaire même en présence du roc.
2 - Tuyau pour le drainage vers l'égout ou le fossé lorsque requis en présence d'un point bas, nappe phréatique, etc.
3 - La membrane est requise en tout temps afin de préserver le remblai autour de la chambre ainsi que la pierre nette
4 - La pente maximale permise sur la surface du sol dédiée aux nouveaux équipements électriques hors-sol est de 0,5°.
Une pente de 1° est tolérée pour les socles existants.
La valeur de H peut être obtenue par l'équation suivante : H = 0.0175L.

Hydro Québec Distribution	Élaboration : Sandrine Twagirimana, ing.	**COUPE TYPE D'UN OUVRAGE SOCLE**	N° : **103-3130-01**
	Ingénieur		Volume : B.41.21
NORME	2023-10-05 Sandrine Twagirimana, ing. Permis OIQ #5083730	CANALISATIONS BÉTONNÉES	Révision : 02 / Entrée en vigueur : 2023-10
Échelle : 1 : 20		CANALISATIONS SOUTERRAINES	Page : 1 de 1

© Hydro-Québec